

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Code de diffusion 01

GRIPPE ET GASTRO-ENTÉRITE : RAPPEL DES CONSIGNES DE BASE

Québec, le 6 janvier 2011 – Avec une activité grippale élevée et à la hausse depuis plus d'une semaine et la circulation accrue du virus de la gastro-entérite, la population québécoise est invitée à faire preuve d'une plus grande vigilance en appliquant les consignes de base qui contribuent à diminuer la propagation des deux maladies et à consulter les services d'urgence uniquement en cas de nécessité. En effet, à moins de complications, la majorité des infections causées par la transmission des virus de la grippe et de la gastro-entérite peuvent être soignées en quelques jours à la maison sans avoir recours aux services d'urgence ou aux consultations médicales sans rendez-vous.

Privilégier la vaccination

Le docteur Horacio Arruda, directeur de la protection de la santé publique au ministère de la Santé et des Services sociaux, affirme qu'il est encore temps de se faire vacciner contre l'influenza : « Sachant que l'immunité acquise par la vaccination est significative deux semaines après qu'une personne ait reçu le vaccin, ce dernier constitue un moyen de protection toujours pertinent pour les prochaines semaines. Plusieurs endroits offrent le vaccin contre la grippe. Il suffit de s'informer au centre de santé et de services sociaux de son territoire », a-t-il déclaré. Le vaccin est offert gratuitement aux personnes le plus à risque de développer des complications liées à la grippe, soit :

- les personnes âgées de 60 ans et plus;
- les enfants âgés de 6 à 23 mois;
- les personnes âgées de 2 à 59 ans présentant une maladie chronique (incluant celles ayant une obésité importante, avec un indice de masse corporelle égal ou supérieur à 40);
- l'entourage de ces personnes, y compris les personnes qui prennent soin des enfants âgés de moins de 6 mois, ainsi que les travailleurs de la santé et bénévoles en contact avec les personnes à risque.

Le vaccin est également offert gratuitement :

- aux femmes enceintes qui en sont au 2^e ou au 3^e trimestre de leur grossesse;
- aux femmes enceintes présentant une maladie chronique (peu importe le stade de la grossesse).

Toute autre personne peut se faire vacciner moyennant des frais minimes.

En complément à la vaccination, il existe d'autres moyens de limiter la transmission de la grippe saisonnière. Par exemple, se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon contribue à réduire la propagation du virus et de nombreuses infections, comme la gastro-entérite, qui est hautement transmissible. Le rince-mains antibactérien est suggéré en l'absence de lavabo. Il est également recommandé de tousser ou d'éternuer dans le pli du coude ou le haut de l'épaule. Les établissements et entreprises sont encouragés à faire ces rappels à leur personnel ainsi qu'aux visiteurs.

Situation dans les urgences

La hausse de l'activité grippale et les nombreux cas de gastro-entérite observés contribuent à maintenir une pression sur l'achalandage et le taux d'occupation des salles d'urgence des établissements de santé. Ces jours-ci, c'est particulièrement vrai pour la région métropolitaine. Actuellement, l'ensemble des ressources sont mobilisées et les agences de la santé et des services sociaux travaillent de façon étroite avec les établissements afin de mettre en place des mesures qui auront pour effet de diminuer le nombre de patients aux urgences. On recommande d'ailleurs de ne s'y présenter qu'en cas de nécessité. En outre, le ministère de la Santé et des Services sociaux rappelle que malgré la pression accrue sur les urgences dans certaines régions, les efforts déployés par le personnel soignant permettent d'assurer la prise en charge des patients et, comme d'habitude, des soins de haute qualité.

« En suivant certaines règles de base et en portant attention aux symptômes, il est généralement possible de réduire les désagréments causés par la grippe et la gastro-entérite sans consulter les services d'urgence. Demeurer à la maison est d'ailleurs un moyen très efficace de réduire la propagation des virus », a expliqué le docteur Marc Béique, urgentologue au Centre universitaire de santé McGill, rappelant les indices auxquels il faut cependant être attentif :

1. En l'absence de symptômes de grande toxicité (trouble de l'éveil, incapacité de marcher, confusion, convulsions), il est recommandé d'appeler Info-Santé en composant le 811. Des répondants qualifiés fourniront des conseils judicieux en précisant si une consultation médicale est requise.
2. Dans le cas où une consultation est recommandée, il est préférable d'aller en cabinet médical ou en clinique sans rendez-vous, puisque la grande majorité des personnes ne requièrent pas d'analyse de laboratoire ou de traitements médicaux spécialisés. Si le médecin traitant décèle une atteinte plus grave, il orientera la personne au centre hospitalier le plus près afin qu'elle puisse y subir les examens adéquats et être traitée.
3. En cas de grande toxicité (mauvais état d'éveil malgré un traitement contre la fièvre, incapacité de boire ou de manger pendant plusieurs heures, impossibilité de marcher ou de se tenir debout, confusion soudaine, convulsions), il est recommandé de se rendre à l'urgence.

Pour obtenir plus de précisions sur la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, communiquez avec votre centre de santé et de services sociaux (CSSS) ou consultez le site: www.infogrippe.gouv.qc.ca

- 30 -

Source : Direction des communications
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

Renseignements : Nathalie Lévesque
Relations avec les médias
418 266-8914